

Séance en date du 23 février 2024 à 20h30

Date de la convocation : 15 février 2024

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres qui ont pris part au vote : 12

Présents : FORESTIER Daniel, DUCOING Guy, GROS Anne, REINHART Thierry, ROCHER Bernard, FONLUPT Evelyne, FARCE Patricia, BOUCHE Vincent, BATISSE Quentin, TERME Christine, COTTE Jean-Michel, MULLER Frédéric

Absents excusés : POUTIGNAT Maryse, MERLE Olivier,

Le Maire ouvre la séance après avoir constaté que le quorum est atteint

Le Maire soumet au vote le procès-verbal de la dernière séance.

En l'absence de remarques particulières, le procès-verbal du 26 janvier 2024 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du Jour :

- Approbation comptes administratifs 2023
- Approbation des Comptes de gestion 2023
- Affectation des résultats
- Section de Quiquandon : Travaux ONF 2024 (reporté)
- Adhésion au CLIC
- Participation 2024 à la mission locale
- Convention de déneigement avec le Département
- Préparation transfert eau et assainissement 2026
- Achat parcelle RUSSIAS
- Divers

Secrétaire de séance : Guy DUCOING

N°1 : Approbation des comptes administratifs 2023	2
N° 2 : Budget assainissement : Approbation du compte de gestion 2023	3
N° 3 : Budget eau : Approbation du compte de gestion 2023	3
N° 4 : Budget Général : Approbation du compte de gestion 2023.....	3
N° 5 : Budget assainissement : Affectation des résultats après approbation du compte administratif de 2023	4
N° 6 : Budget Eau : Affectation des résultats après approbation du compte administratif de 2023	4
N° 7 : Budget Général : Affectation des résultats après approbation du compte administratif de 2023	4
N° 8 : Adhésion CLIC 2024.....	5
N° 9 : Participation 2024 à la Mission Locale	5
N° 10 : Convention de déneigement avec le Conseil Départemental.....	5
N° 11 : Achat de parcelles à Monsieur RUSSIAS (Le Soliait).....	5

N°1 : Approbation des comptes administratifs 2023

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de DUCOING Guy délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur FORESTIER Daniel, Maire, après s'être fait présenter le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1/ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent

**COMPTE ADMINISTRATIF
PRINCIPAL - GENERAL**

Résultats reportés		164 582,76	32 070,17		32 070,17	164 582,76
Opérations de l'exercice	348 127,41	429 600,51	177 539,49	173 695,71	525 666,90	603 296,22
TOTAUX	348 127,41	594 183,27	209 609,66	173 695,71	557 737,07	767 878,98
Résultats de clôture		246 055,86	35 913,95			210 141,91
Restes à réaliser			40 061,00	26 009,00	40 061,00	26 009,00
TOTAUX CUMULES	348 127,41	594 183,27	249 670,66	199 704,71	597 798,07	793 887,98
RESULTATS DEFINITIFS		246 055,86	49 965,95			196 089,91

COMPTE ANNEXE POUR - EAU

Résultats reportés		33 783,36		25 393,37		59 176,73
Opérations de l'exercice	59 600,92	53 904,27	17 208,87	32 939,27	76 809,79	86 843,54
TOTAUX	59 600,92	87 687,63	17 208,87	58 332,64	76 809,79	146 020,27
Résultats de clôture		28 086,71		41 123,77		69 210,48
Restes à réaliser			26 915,00	16 717,00	26 915,00	16 717,00
TOTAUX CUMULES	59 600,92	87 687,63	44 123,87	75 049,64	103 724,79	162 737,27
RESULTATS DEFINITIFS		28 086,71		30 925,77		59 012,48

**COMPTE ANNEXE POUR -
ASSAINISSEMENT**

Résultats reportés		5 668,86		72 424,43		78 093,29
Opérations de l'exercice	45 555,01	45 311,04	3 964,00	24 245,00	49 519,01	69 556,04
TOTAUX	45 555,01	50 979,90	3 964,00	96 669,43	49 519,01	147 649,33
Résultats de clôture		5 424,89		92 705,43		98 130,32
Restes à réaliser			0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	45 555,01	50 979,90	3 964,00	96 669,43	49 519,01	147 649,33
RESULTATS DEFINITIFS		5 424,89		92 705,43		98 130,32

2/ Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec des indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4/ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

N° 2 : Budget assainissement : Approbation du compte de gestion 2023

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2023 du budget assainissement, établi par le comptable.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du budget assainissement 2023.

N° 3 : Budget eau : Approbation du compte de gestion 2023

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2023 du budget eau, établi par le comptable.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du budget eau 2023.

N° 4 : Budget Général : Approbation du compte de gestion 2023

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2023 du budget Général, établi par le comptable.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du budget Général 2023.

N° 5 : Budget assainissement : Affectation des résultats après approbation du compte administratif de 2023

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de 2022 ce jour, le 23 février 2024 conforme au compte de gestion du receveur municipal,

Statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement de 2023

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 5 424,89 €

Constatant qu'il n'y a pas de besoin de financement pour l'investissement.

Décide le report à nouveau de :

5 424,89 € au compte de fonctionnement 002

N° 6 : Budget Eau : Affectation des résultats après approbation du compte administratif de 2023

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de 2023 ce jour, le 23 février 2024 conforme au compte de gestion du receveur municipal,

Statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement de 2023,

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 28 086,71 €

Constatant qu'il n'y a pas de besoin de financement pour l'investissement.

Décide le report à nouveau de :

28 086,71 € au compte de fonctionnement 002

N° 7 : Budget Général : Affectation des résultats après approbation du compte administratif de 2023

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de 2023 ce jour, le 23 février 2024 conforme au compte de gestion du receveur municipal,

Statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement de 2023,

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 246 055,86 €.

Constatant qu'il y a un besoin de financement pour l'investissement de 49 965,95 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

49 965,95 € au compte d'investissement 1068

Décide le report à nouveau de :

196 089,91 € au compte de fonctionnement 002

N° 8 : Adhésion CLIC 2024

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de renouvellement d'adhésion au CLIC pour l'année 2024. Montant de l'adhésion 50 €.

Le Conseil Municipal unanime renouvelle son adhésion au CLIC pour l'année 2024.

N° 9 : Participation 2024 à la Mission Locale

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le directeur de la Mission Locale du Livradois-Forez lui a adressé un courrier de demande participation aux frais de fonctionnement pour l'année 2024.

Le Conseil Municipal unanime décide de participer à hauteur de 1,25 € par habitant x 563 habitants soit 703,75 €.

N° 10 : Convention de déneigement avec le Conseil Départemental

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande du Conseil départementale qui souhaite signer avec la commune une convention de coopération public-public concernant le déneigement.

La commune est autorisée à effectuer des opérations de déneigement simples (raclage) sur les voies départementales empruntées situées sur le territoire de la commune quand l'itinéraire de déneigement décidé par la commune emprunte la voirie départementale et inversement le conseil départemental est autorisé à effectuer des opérations de déneigement + traitement par le sel ou abrasif lorsqu'il emprunte des voies communales.

Le Conseil Municipal unanime autorise le Maire à signer la convention avec le Conseil départemental.

N° 11 : Achat de parcelles à Monsieur RUSSIAS (Le Soliait)

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité d'acquérir les parcelles E 1956 et E 1960 appartenant à Monsieur RUSSIAS.

Ces acquisitions sont nécessaires pour faciliter l'aménagement des parcelles E 1957 et E 1958 constructibles appartenant également à Monsieur RUSSIAS. (accès, réseaux d'eau et d'assainissement)

Monsieur RUSSIAS est d'accord pour les vendre à l'euro symbolique.

Le Conseil Municipal unanime autorise le Maire à signer tout document nécessaire à cette transaction auprès de Maître SAURET notaire à Ambert.

Divers

- **Préparation au transfert eau et assainissement**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des diverses solutions possibles lors du transfert en 2026 de la compétence eau et assainissement à la communauté de Communes Ambert Livradois Forez.

Les conseillers municipaux estiment manquer d'éléments mais après débat, le conseil municipal à l'unanimité **est favorable à la délégation eau potable et assainissement et n'est pas favorable à la création d'un service commun pré transfert.**

- Le pouvoir de police du Maire concernant la publicité sera transféré au président de la communauté de communes au 1^{er} juillet 2024 si aucun maire ne s'est opposé au transfert.
- Rand Auvergne le 29 et 30/06/2024
- Demande du Moto Club qui souhaite acquérir ou louer le terrain sectional à Puvic loué par Madame JACQUES Corinne. Le conseil charge monsieur le maire de rencontrer Madame Jacques ainsi que les agriculteurs de Puvic

Le Maire, Daniel FORESTIER



Le secrétaire

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a vertical stroke and a loop at the end.